



**SNCD - INFO**



## **BULLETIN D'INFORMATION DES ADHÉRENTS**

**N° 2018 / 18 – 8 OCTOBRE 2018**

<b>CAPC</b>		
<b>SOMMAIRE</b>	<b>Compte rendu des CAPC n° 2 et 3 du 19 septembre 2018 Mise en compétition d'emplois d'IR1</b>	<b>PAGES : 4</b>

### **L'ESSENTIEL DU BI**

- ⇒ 95 candidats pour 42 postes offerts, 34 mouvements réalisés, 1 poste retiré et 7 postes non pourvus faute de candidats.
- ⇒ Au final : 26 promotions d'IR2 au grade d'IR1, (y compris promotions retraite et au titre de l'expertise statutaire), 8 mouvements d'IR1, aucun mouvement d'IP1.
- ⇒ Une exigence de rester sur le poste deux ans après une promotion: une règle à géométrie variable

\*\*\*\*\*

La CAPC était présidée par Mme Fabienne DEBAUX, sous-directrice des ressources humaines, assistée de M. Pascal DECANTER, chef du bureau A2 (désormais RH3), de Mme Sandrine AMBACH, adjointe au chef de bureau, et de leurs collaborateurs.

**François ALBINI (IR1/CSC2), Catherine BONIGEN (IR1/CSC2), Marie-Christine BRUN (IR2), Pascal TSCHAEN (IR2), Jacques DEFFIEUX (IP1/CSC1) et Jean-Louis FILLON (IP1/CSC1) représentaient l'USD-FO (5 élus titulaires sur 6 dans cette formation).**

Autre syndicat représenté : Solidaires (1 siège en IR2).

## DONNÉES DE CETTE CAPC

Les chiffres de cette CAPC :

⇒ **42 postes étaient proposés** au titre de ce tableau d'avancement (y compris les promotions retraite et les postes proposés au titre de l'expertise statutaire : DG, Informaticiens, et SNDJ.)

⇒ Au final, **26 promotions d'IR2 au grade d'IR1** et 9 mouvements d'IR1.

**Pour l'ensemble de l'année 2018, 59 promotions au grade d'IR1 ont été réalisées** (y compris en promotion retraite et expertise statutaire).

Ces promotions sont d'autant plus importantes qu'elles permettent, en même temps, des promotions d'IR3 au grade d'IR2.

Toutefois, le nombre de promotions possibles pour l'ensemble de l'année n'est pas atteint, ce que nous regrettons.

## DÉROULEMENT DE LA CAPC

**1)** En préambule, suite à une déclaration liminaire, vos représentants sont intervenus pour dénoncer la baisse très importante des postes offerts à la LA d'inspecteurs (seulement 13 en 2018), et au TA d'IR2 (66 au lieu de 90 en 2017).

La baisse des ratios promus/promouvables est par ailleurs aggravée par l'absence de Plan Ministériel de Qualification (PMQ), pour la première fois au sein du ministère depuis près de 30 ans !

En réponse, la sous-directrice a indiqué qu'il s'agissait en effet d'une tendance durable au sein de notre ministère, et qu'il ne fallait pas attendre d'amélioration dans les années à venir...

## COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Une règle de gestion obligeant les candidats bénéficiaires d'une promotion à rester deux ans sur leur poste, appliquée à géométrie variable.

**2)** Vos représentants ont une fois de plus constaté que la règle de gestion obligeant les candidats bénéficiaires d'une promotion à rester deux ans sur leur poste était appliquée à géométrie variable par la direction générale.

En effet, l'administration fait valoir parfois la notion de « *nécessités impérieuses de service* », pour muter ou promouvoir des agents, alors qu'ils ne détiennent qu'une faible ancienneté sur leur poste.

Nous avons déjà dénoncé ce type de pratique, même si souvent aucun autre agent n'a fait acte de candidature. Il est seulement regrettable que lorsque vos représentants évoquent d'autres raisons pour déroger à cette règle de gestion, ils soient rarement entendus !!

Vous pouvez compter sur eux pour rappeler, chaque fois que cela sera nécessaire, la « jurisprudence » appliquée par la direction générale lors de cette CAPC.

**3)** Vos représentants **USD-FO** sont également intervenus très longuement au sujet des postes proposés en chef de service de TGU (très grande unité) et GU (grande unité). À ce sujet, les élus de **l'USD-FO**, ont sollicité une étude de la part de la direction générale au sujet de la possibilité de « régulariser » sur place les chefs de service de la branche surveillance qui occupent déjà certains postes depuis plusieurs années.

Nous pensons que certaines régularisations pourraient s'effectuer en adoptant les mêmes règles que pour la branche AG/CO. Rappelons à ce sujet que les collègues IR2 de cette branche, qui occupent un poste déclassé d'IR1 en IR2, notamment faute de candidats, peuvent être régularisés sur place lorsqu'ils détiennent le grade d'IR2 depuis au moins 6 ans, et qu'ils occupent le poste depuis au moins 3 ans.

Les chefs de service de la surveillance ont la responsabilité parfois de plus de 100 agents (TGU), et il semble possible, selon **l'USD-FO**, de faire bénéficier de quelques promotions suivant la même procédure à de très bons agents.

Toutefois, les représentants de l'administration, dans leur réponse, ont fait valoir les différences entre les 2 branches et ont indiqué qu'il n'était pas souhaitable que des chefs de service restent trop longtemps à la tête de la même unité, et qu'il fallait assurer une certaine mobilité dans l'intérêt du service.

Vos élus continueront à dialoguer avec la direction générale, afin de faire avancer ce dossier...

\*\*\*\*\*

**Pensez à contacter vos élus USD-FO (que nous espérons nombreux) à l'issue des prochaines élections et avant les prochaines CAPC (janvier 2019) afin de les préparer au mieux.**

\*\*\*\*\*

## COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

**Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO**

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons					
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

### BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

**Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA :  **REmplir LE FORMULAIRE (prélèvement : en 1 fois, en 3 fois ou 10 fois).****

**Je souhaite régler par chèque (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO) :**

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

**<http://www.sncd.info/>**